

EFFET LEVIER 2018

Territoire de Lorraine

Formation des publics prioritaires



Prise en charge de 60 %
des frais pédagogiques
et des rémunérations

Objectif

Sécuriser les parcours professionnels des salariés de premier niveau de qualification, les ouvriers et les employés, en leur facilitant l'accès à la formation grâce au soutien financier du Fond Social Européen.

Notre accompagnement

- 1 Dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration de votre plan de formation, votre conseiller en formation AGEFOS PME propose un entretien orienté sur les besoins en formation des publics prioritaires en vue de construire un parcours individuel de développement des compétences.

Formalisation du soutien financier spécifique du programme de formation ainsi défini avec votre conseiller AGEFOS PME

2 Modalités :

- Cette offre est destinée aux entreprises adhérentes à AGEFOS PME ou souhaitant le devenir,
- La durée de la formation est au moins égale à 21 heures,
- Salariés concernés : les ouvriers, les employés, agents de maîtrise (sous conditions),
- Une attention sera portée aux seniors, aux femmes et aux salariés ayant besoin de consolider leur employabilité et leurs savoirs de base requis dans l'emploi,
- Signature d'une convention simplifiée d'adhésion au projet par l'entreprise,
- Prise en charge par AGEFOS PME grâce aux cofinancements du FSE de 60 % des frais pédagogiques et des rémunérations,
- AGEFOS PME règle les factures directement à l'organisme de formation pour les coûts pédagogiques,
- AGEFOS PME règle les frais annexes et les rémunérations à l'entreprise.

- 3 AGEFOS PME gère les actions retenues et verse les subventions FSE directement sur le budget de l'adhérent lors de la validation de la réalisation des formations.

AGEFOS PME appelle en versement volontaire l'entreprise pour le cofinancement des actions de formation.

Contactez votre AGEFOS PME

Accueil Lorraine

Tél. : 03 87 32 03 90